



VILLAGE DE SAINT-PIERRE-JOLYS

Procès-verbal

Réunion du conseil du 5 janvier 2022 à 19 h

Le maire Raymond Maynard déclare la séance ouverte à 19 h.

La séance a lieu virtuellement par Go To Meetings.

Les autres conseillers présents sont : le maire adjoint Justin Kehler, la conseillère Paule Péloquin, le conseiller Michel Forest et la conseillère Maureen Sicotte;

la directrice générale : Tina Bubenzer

la jeune conseillère : Janique Larivière

1 Ouverture de la séance

Le maire Raymond Maynard déclare la séance ouverte à 19 h.

2 Adoption de l'ordre du jour

n° 2022 001

Proposée par : Maureen Sicotte

Appuyée par : Michel Forest

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion du conseil du 5 janvier 2022 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

n° 2022 002

Proposée par : Justin Kehler

Appuyée par : Paule Péloquin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 15 décembre 2021 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Questions relatives aux procès-verbaux

4 Rapports des départements

4.1 Rapport de la directrice générale

Le conseil a pris note du rapport de la directrice générale pour cette période.

4.2 Rapport de la directrice générale adjointe

Le conseil a pris note du rapport de la directrice générale adjointe pour cette période.

4.3 Rapport de la jeune conseillère

Le conseil a pris note du rapport de la jeune conseillère pour cette période.

5 Délégations et audiences

5.1 Ouverture de l'audience publique

n° 2022 003

Proposée par : Maureen Sicotte

Appuyée par : Paule Péloquin

IL EST RÉSOLU QUE nous suspendions la réunion ordinaire et que nous nous réunissions pour tenir l'audience sur la dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation V 2-21 - Ritzco Homes à 19 h 15

5.3 Clôture de l'audience publique

n° 2022 004

Proposée par : Maureen Sicotte

Appuyée par : Paule Péloquin

IL EST RÉSOLU QUE nous ajournions l'audience sur la dérogation et que nous reprenions la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Examen de l'étude sur les tarifs des égouts avec Dale et Travis Lyle à 19 h 30

6 Finances

6.1 Budget provisoire pour 2022

n° 2022 005

Proposée par : Michel Forest

Appuyée par : Maureen Sicotte

ATTENDU QUE conformément à l'article 163 de la *Loi sur les municipalités*, le conseil du Village de Saint-Pierre-Jolys a préparé une estimation de toutes les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à l'adoption du plan financier annuel;

IL EST RÉSOLU QUE le budget de fonctionnement provisoire suivant soit par la présente adopté.

Besoins de fonctionnement :

services gouvernementaux généraux	150 000,00
services de protection	100 000,00
services de transport	100 000,00
services de santé environnementale	25 000,00
services de santé et de bien-être publics	10 000,00

services de développement de l'environnement	10 000,00
services de développement économique	50 000,00
services récréatifs et culturels	70 000,00
services fiscaux	<u>75 000,00</u>
TOTAL	590 000,00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Comptes créditeurs

n° 2022 006

Proposée par : Maureen Sicotte**Appuyée par** : Michel Forest

IL EST RÉSOLU QUE le rapport des comptes créditeurs, conformément à la liste datée du 5 janvier 2022, pour les chèques du n° 20210901 au n° 20220018 inclusivement, totalisant la somme de 83 082,74 \$, soit par la présente approuvé pour paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Rapport financier

n° 2022 007

Proposée par : Justin Kehler**Appuyée par** : Maureen Sicotte

IL EST RÉSOLU QUE l'état financier pour le mois se terminant le 31 décembre 2021 soit accepté et adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 Aménagement et mise en valeur**7.1 Rapport sur les permis de construction et la mise en valeur****7.2 Dérogation V2-21 — Ritzco Homes**

n° 2022 008

Proposée par : Justin Kehler**Appuyée par** : Michel Forest

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la dérogation V21-21 comme demandé par RITZCO FARMS INC. pour modifier l'exigence de la cour arrière de 10 pieds à 5 pieds 8 pouces afin de construire une nouvelle maison avec solarium attenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 Affaires générales**8.1 Réunion virtuelle de la Commission du bassin de la Rivière-Rouge**

n° 2022 009

Proposée par : Maureen Sicotte**Appuyée par** : Justin Kehler

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la participation virtuelle de Michel Forest à la réunion virtuelle, au coût de 75 \$ US.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Permis d'événement spécial — Commission récréative de la Rivière-aux-Rats
n° 2022 010

Proposée par : Paule Péloquin

Appuyée par : Justin Kehler

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le permis d'événement spécial pour l'événement Amuse-mobile d'hiver de la Commission récréative de la Rivière-aux-Rats qui aura lieu les 8 et 22 janvier 2022, conformément à la demande et au plan ci-joints, à la condition de respecter toutes les restrictions de santé publique et les règlements du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Calendrier des réunions du conseil pour 2022

n° 2022 011

Proposée par : Maureen Sicotte

Appuyée par : Michel Forest

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le calendrier des réunions ordinaires du conseil pour 2022 avec l'amendement du 17 février 2022 au 16 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Revue de l'assurance AMM

n° 2022 012

Proposée par : Maureen Sicotte

Appuyée par : Michel Forest

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la participation de Raymond Maynard, Justin Kehler et Michel Forest à la réunion en personne ou virtuelle du 11 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Transport adapté de Saint-Pierre/De Salaberry — demande de soutien et de financement
n° 2022 013

Proposée par : Paule Péloquin

Appuyée par : Maureen Sicotte

IL EST RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande de financement 2022 du comité de Transport adapté de Saint-Pierre/De Salaberry pour la construction d'un hangar de 38x30 pour abriter l'autobus du service de transport adapté et s'engage à contribuer 17 000,00 \$ au projet régional à partir du fonds de réserve de Transport adapté dans le budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Nomination d'un membre à l'Office du tourisme d'Eastman

IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme un membre à l'Office du tourisme d'Eastman en 2022.

REPORTÉE

9 Affaires reportées

10 Règlements

11 Correspondance

Le conseil a pris note de la correspondance.

11.1 Rapport d'impact STARS 2021

11.2 Services d'urgence sur les routes provinciales — AMM

11.3 Lettre de financement de MMSM pour 2022

11.4 Demande de financement du Musée de Saint-Pierre

11.5 Demande de financement des Folies Grenouilles

11.6 AMBM

11.7 Demande de subvention pour le programme Community Energy Efficiency

12 Couvre-feu

13 Rapports des comités

Le conseil a pris note de tous les rapports des comités et toutes les mises à jour.

13.1 PERSONNEL

13.2 PROTECTION

13.2.1 Service d'incendie de Saint-Pierre et district

13.3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.3.1 Saint-Pierre En Boom

13.3.2 AMBM

13.3.3 Triple R Community Futures Development Corporation

13.4 SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

13.4.1 District de conservation Seine-Rat-River

13.4.2 Commission du bassin de la Rivière-Rouge

13.4.3 Comité des Folies Grenouilles

13.4.4 Laval-Cloutier

13.4.5 Conseil de santé Rivière-aux-Rats

13.4.6 Transport adapté de Saint-Pierre/De Salaberry

13.4.7 Vétérinaire de Saint-Pierre et district

13.5 LOISIRS ET CULTURE

13.5.1 Bibliothèque régionale Jolys

13.5.2 Commission récréative de la Rivière-aux-Rats

13.5.3 Comité consultatif du Centre récréatif de Saint-Pierre

13.5.4 Parc Carillon

13.5.5 Services aux personnes âgées

13.5.6 Manoir Saint-Pierre

14 Huis clos

Le conseiller Michel Forest a déclaré un conflit d'intérêts et s'est retiré de la salle pour le huis clos.

14.1 Ouverture du huis clos

n° 2022 014

Proposée par : Michel Forest

Appuyée par : Maureen Sicotte

IL EST RÉSOLU QUE le conseil se réunisse en comité plénier à huis clos à 20 h 39 pour discuter de :

(i) questions juridiques;

(ii) questions de personnel;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 83 (1) de la *Loi sur les municipalités*, toutes les questions doivent rester confidentielles jusqu'à ce qu'un rapport soit rendu public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Clôture du huis clos

n° 2022 015

Proposée par : Maureen Sicotte

Appuyée par : Justin Kehler

IL EST RÉSOLU QUE le conseil reprenne la séance ordinaire du conseil à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 Augmentations salariales pour 2022

n° 2022 016

Proposée par : Paule Péloquin

Appuyée par : Maureen Sicotte

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil accepte par la présente les recommandations du comité du personnel selon lesquelles le personnel administratif, à l'exception de la directrice générale et les employés des travaux publics, reçoive une augmentation de salaire conformément aux recommandations du comité du personnel.

nom	oui	non	abstention	absent
Michel Forest			✓	
Justin Kehler	✓			
Raymond Maynard	✓			
Paule Péloquin	✓			
Maureen Sicotte	✓			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Michel Forest revient dans la salle pour lever la séance.

- 16** **Levée de la séance**
n° 2022 017
Proposée par : Maureen Sicotte
Appuyée par : Paule Péloquin

IL EST RÉSOLU QUE la séance du conseil du 5 janvier 2022 du Village de Saint-Pierre-Jolys soit levée à 21 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Raymond Maynard, maire

Tina Bubenzer, directrice générale